

Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi, XVI^e-
XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé*

Céline Pauthier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/10668>

DOI : 10.4000/ahrf.10668

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2009

Pagination : 231-232

ISBN : 978-2-200-92558-1

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Céline Pauthier, « Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 356 | avril-juin 2009, mis en ligne le 17 décembre 2009, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/10668> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.10668>

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé*

Céline Pauthier

RÉFÉRENCE

Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 443 p., ISBN 978-2-87673-481-4, 29 €.

- 1 L'ouvrage d'Alexandre Lunel est issu de son travail de thèse (*L'organisation des professions médicales sous l'Ancien Régime : entre corporatisme et autorité royale, XVI^e-XVIII^e siècles*) réalisé sous la direction du professeur Jean-Louis Harouel, soutenu en 2004. L'auteur est aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Paris VIII.
- 2 Si l'histoire des professions de santé a fait l'objet d'études nombreuses, il faut cependant reconnaître que les historiens du droit sont restés longtemps absents de cette histoire de la construction d'une communauté professionnelle et plus largement du droit médical. Aussi, son importante contribution à l'histoire des professions de santé, en qualité d'historien du droit, vient compléter d'autres histoires sociales, scientifiques ou techniques. Alexandre Lunel aborde celle-ci par le prisme de la petite communauté en charge du soin du corps du roi. L'auteur désigne sous les termes de « maison médicale du roi » l'ensemble des praticiens titulaires d'un office à la cour, auprès du roi lui-même ou de ses proches. Il décrit une « maison médicale » déterminée en face des privilèges corporatifs ardemment défendus par une Faculté de médecine soutenue par le parlement de Paris.
- 3 Beaucoup plus ambitieux que le titre ne le laisse supposer, l'ouvrage d'Alexandre Lunel explore de vastes champs : ceux de l'organisation de la profession de médecin, de chirurgien, et d'apothicaire entre le XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle, avec en toile de fond l'histoire de la science médicale. Les professions de santé se constituent au sein de

communautés diverses : les communautés de métiers purement corporatives telles celles des chirurgiens et apothicaires, mais également les compagnies savantes que sont les facultés de médecine. À mesure que ces communautés professionnelles prennent forme, se dotent de statuts qu'elles font confirmer par l'autorité royale, les professions de santé s'organisent, se spécialisent, se ferment et défendent un monopole d'exercice.

- 4 L'étude très vivante conduit le lecteur à suivre ces professionnels dans leur pratique ordinaire d'une médecine galénique, dans leurs tentatives d'innovations scientifiques pour les plus audacieux, dans leurs difficultés contentieuses lorsqu'ils luttent contre le charlatanisme ou lorsqu'ils sont poursuivis par la corporation qui leur a délivré un titre dont ils doivent se montrer dignes. C'est le quotidien des médecins ordinaires, ceux qui partagent leur temps entre la pratique médicale, l'enseignement de la médecine, le contrôle de son exercice et qui consacrent également une part de leur activité à revendiquer une forme de juridiction sur les autres professions de santé que sont la chirurgie et la pharmacie. Issus de l'élite de ces communautés, quelques médecins, chirurgiens et apothicaires appelés au service du roi vont se trouver dans une situation singulière : leur pratique quotidienne de la médecine se double d'une réflexion sur la modernisation de la profession, son ouverture à la science, ses liens avec la santé publique (police des brevets médicaux, police des eaux.).
- 5 L'auteur analyse les rapports entre le pouvoir administratif, politique et les professions médicales sous l'Ancien Régime. Il explore le rôle du pouvoir royal dans l'organisation des professions médicales ; ce faisant, il éclaire les origines de la prise en considération de la « santé publique » par l'autorité étatique. Son étude le conduit à faire l'histoire du statut du médecin, un statut défini et défendu par la Faculté de médecine de Paris qui détient le monopole de l'enseignement et de la collation des grades et titres permettant l'exercice de la profession médicale. Puis il montre comment, progressivement, le monopole échappe à la Faculté sous l'impulsion des médecins de Cour qui usent de leur influence pour contourner avec habileté les privilèges de la Faculté. Personnages puissants approchant quotidiennement « la secrète intimité du monarque », officiers bénéficiant de la confiance d'un souverain qui leur confie le soin de son corps, ils sont en mesure de le convaincre de la création d'institutions qui contribueront aux progrès de la science tels l'Académie de chirurgie, le Jardin du roi, ou encore la Société royale de médecine. La contribution de telles institutions aux progrès de la science médicale est une évidence, mais ce qui l'est moins, et que l'auteur souligne, c'est le profond bouleversement que l'émergence et le succès de cette construction institutionnelle induisent dans l'organisation même des professions médicales. Celles-ci, partagées en une multitude de petites communautés en perpétuelle lutte pour la défense de compétences exclusives, subissent la contrainte de l'État royal et du « ministère de la santé publique » qui se constitue en son sein. La Révolution française poursuit cette entreprise de destruction des communautés corporatives pour soumettre les professions de santé à un État centralisé. Ainsi cette politique royale de santé publique aboutit au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime à un corporatisme maîtrisé, lequel sera consacré par la législation consulaire qui vient réorganiser les professions de santé au début du XIX^e siècle outre la richesse des informations contenues dans cette histoire des professions médicales sous l'Ancien Régime, un solide appareil critique fournit une matière essentielle pour des travaux ultérieurs concernant le droit de la santé, l'histoire des communautés professionnelles et plus largement l'histoire de l'administration royale. Aux sources manuscrites des Archives nationales (notamment série o, Maison du roi, série AJ, Jardin du roi) et de la Bibliothèque nationale s'ajoutent

celles des fonds spéciaux (Bibliothèque interuniversitaire de médecine, Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie, Académie nationale de médecine).